Vous pouvez faire un don défiscalisable, c'est-à-dire :

- Pour les particuliers : défiscalisation de 66 %, si vous faites un don de 100 euros, vous aurez une réduction d'impôt de 66 euros
- pour les entreprises : défiscalisation de 60 %, si vous faites un don de 100 euros, vous aurez une réduction d'impôt de 60 euros.